

DELIBERATION N° 03 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Rapporteur : M. LAMY

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de fonctionnement si ceux-ci sont excédentaires lorsque tout ou partie de ceux-ci sont transférés en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Excédent	641 359,12 €
Déficit	
<u>Excédent au 31/12/2015</u>	641 359,12 €
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	641 359,12 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

Cette affectation couvre les restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

L'excédent d'investissement de l'exercice comptable 2015 d'un montant de 2 485 302,27 € est automatiquement repris en recettes de la section d'investissement de l'exercice comptable suivant et ne fait pas l'objet d'une affectation. Il sera imputé au compte R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

L'ensemble des résultats sera repris au Budget Supplémentaire 2016.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 14 juin 2016.

Intervention de Monsieur le Maire :

On affecte le résultat de fonctionnement au compte d'investissement afin de nous permettre de financer de nouveaux projets comme notamment la construction du nouveau Centre Brassens et des travaux d'isolation dans les écoles.

Merci à Monsieur LAMY pour le travail effectué et la présentation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Excédent	641 359,12 €
Déficit	
<u>Excédent au 31/12/2015</u>	641 359,12 €
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	641 359,12 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	